

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	05
Date de la convocation 27/10/2023	

L'an deux mille vingt-trois et le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – IMBERT Joëlle – PONS Michel -

Absents excusés représentés :

Absents excusés : LE MAGADURE Antoine - TESSA Dorine – BUMAT Vincent.

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

Objet : Attribution du marché de travaux pour la rénovation de l'éclairage public sur le territoire de Manteyer

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Que sur la base des résultats de l'enquête menée auprès de nos concitoyens fin 2022 au sujet de l'éclairage public, une phase de cadrage a débouché au printemps 2023 sur un avant-projet estimé à un peu moins de 20 000 € de couts HT pour cette opération, en intégrant la dépose de 27 lampadaires et le remplacement de 17 lampadaires très anciens.
- Qu'une subvention de l'Etat de type DETR a été accordée pour un montant de 5782,50 € sur cette opération
- Qu'une demande de subvention d'un montant de 9 637,50 € a été faite auprès de la Région PACA et que nous sommes en attente de la décision de la Région
- Qu'une consultation a été lancée le 12 octobre 2023 auprès de 3 prestataires spécialisés dans l'installation d'éclairage public, en demandant une réponse pour le 30/10/2023
- Que la Commune a reçue 2 propositions à la date de clôture de la consultation : l'une émanant de l'ETEC, l'autre de Azur Travaux
- Que l'analyse des 2 offres a classé en 1ère position la proposition de l'ETEC, tant sur l'axe financier que sur l'axe technique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20231110-DELIB362023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023

Le conseil municipal après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le marché de rénovation de l'éclairage public sur Manteyer à l'ETEC pour un montant HT de 18 125 € soit TTC : 21 750 €
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 5

Copie certifiée conforme.

Le Maire :

Robert PAUCHON

